AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. - CHALONS-SUR-MARNE 2 802-15

SUPPLEMENT N°5 AU BULLETIN N°45 DE JUIN 1964

22 juin 1964

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT

Tavelures du pommier et du poirier : Renouveler le traitement à partir du 26 juin.

Carpocapse des pommes et des poires : Dans le département de l'AUBE, renouveler le traitement à partir du 26 juin.

GRANDE CULTURE

AVERTISSEMENT

Mildiou de la pomme de terre : Effectuer avant le 27 juin un traitement contre cette maladie sur toutes les variétés sensibles dans les secteurs où une protection ne s'avérait pas nécessaire jusqu'à présent.

Il est rappelé que :

- compte-tenu de l'importance de la végétation, il faut mouiller abondamment le feuillage en traitant sous forte pression,
- toute pluie ou période pluvieuse supérieure à 20 m/m doit amener la réalisation d'une nouvelle protection dès que les cultures deviennent accessibles au matériel.

INFORMATION

Noctuelles sur betteraves : Des dommages occasionnés par des chenilles de noctuelles sont actuellement constatés sur le feuillage des betteraves : feuilles présentant tout d'abord des perforations arrondies de 3-5 m/m de diamètre rappelant les attaques de cassides.

Surveiller les cultures et intervenir éventuellement avant dommages sérieux. Il y a d'ailleurs intérêt à traiter sur chenilles relativement jeunes, moins résistantes aux insecticides. Toutefois, même à ce stade, il faut employer les insecticides à une concentration triple de la normale.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements agricoles,

l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS,

P 103

Imprimerie de la [illegible] ROUIX